

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 décembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 008-376/16/CT

■ Approbation de l'attribution d'une subvention à l'association Wimoov et d'une convention

Avis du Conseil de Territoire

DPMOD 16/14997/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7 I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du projet de délibération présenté ci-après :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a la volonté de promouvoir des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Cette initiative correspond aux objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Ville de Marseille qui favorise l'usage des « modes doux » de déplacements.

L'association Wimoov, anciennement Voiture & Co, a été créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité dans un souci du respect de l'environnement. Elle s'est développée dans toute la France et notamment à Marseille, en devenant la Maison des Transports, nouvellement nommée plateforme « Bougez futé » sur le site campus de Luminy.

A Luminy, l'association basée à l'intérieur du campus, développe depuis 2005 des services autour de la mobilité et des transports particulièrement en faveur des étudiants en partenariat avec tous les acteurs économiques et institutionnels.

Elle poursuit trois objectifs :

- fournir des informations accessibles à tout moment au plus bas coût ;
- influencer les choix des voyageurs de façon à privilégier le transport collectif ;
- encourager un processus intégré d'aménagement de l'espace et de planification des transports.

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 06 février 2017

En 2015, Marseille Provence Métropole a versé à l'association Wimoov une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Au cours de l'année passée, 50 000 personnes ont été sensibilisées à de nouvelles pratiques de mobilité grâce à diverses actions : 18 actions nocturnes, 26 actions de sensibilisation en journée, 3000 conseils en mobilité de jour et nuit, 2 balades, 577 jours de mise à disposition de véhicules, plus de 7000 éthylo-tests distribués, plus de 2500 conducteurs testés...

En 2016, l'association Wimoov pérennise ses interventions et met en œuvre huit actions principales :

- mise en place d'un conseil en mobilité diurne et nocturne afin d'accompagner la personne vers un choix de mobilité adapté à ses contraintes et à son rythme de vie ;
- mise à disposition de véhicules propres de jour et de nuit : la plateforme propose un service de location de vélos, de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos pliables et de scooters électriques ;
- délivrance de documentation et d'information sur les transports en commun, la pratique du vélo, l'auto-partage, les règles de sécurité routière ;
- mise en place d'un covoiturage de jour pour les usagers réalisant au quotidien un trajet au départ ou à destination des différents campus marseillais ;
- balades « Marseille comme un marseillais », « Marseille comme un petit marseillais » et « Découverte de Marseille pour des publics fragiles » : organisation de balades, à destination des étudiants et des enfants et publics présentant un handicap, réalisées en transport en commun sur Marseille afin de familiariser les nouveaux arrivants et les plus jeunes avec le réseau urbain ;
- atelier de sensibilisation et de formation à la sécurité routière à vélo : initiation du public à la pratique du vélo et l'utilisation du vélo en libre-service ;
- actions futées ! il s'agit de sensibiliser les étudiants en amont des soirées sur la consommation d'alcool et de psychotropes. Plusieurs initiatives ont été également prises afin de réduire les risques liés à la consommation d'alcool (distribution d'éthylo-tests, covoiturage...) ;
- sensibilisation en vue d'une mobilité durable et responsable des salariés : l'objectif est de favoriser, au travers d'actions de sensibilisation, le maintien dans l'emploi des salariés « précaires » des entreprises ciblées en agissant sur leur mobilité.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence en apportant son appui à Wimoov dans une convention de partenariat permet de confirmer son intérêt pour la mise en place des modes doux, de pérenniser et développer les transports alternatifs à la voiture. Le montant de la subvention attribuée par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour 2016, reste inchangé par rapport à l'année précédente : celle-ci s'élève à 10 000 euros.

La subvention accordée représente environ 5,5% du total des produits de l'association.

Il est précisé que d'autres financeurs apportent leur soutien à l'association : l'Union Européenne, l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, l'Université et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 06 février 2017

- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération

Délibère

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur ce projet de délibération.

Présents	106
Représentés	38
Voix Pour	125
Voix contre	0
Abstentions	19

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI – Antoine MAGGIO – Marie MUSTACHIA

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 06 février 2017

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
MOB 008-376/16/CT

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 06 février 2017